



## ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

-

### APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres\* – un délégué par tranche de 50 000 licences.

**Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de "délégué Président de la Ligue", "délégué Président délégué de la Ligue" ou "délégué Président de District".**

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 12 octobre 2020 au 19 novembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi**. Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : 172 bd des Pas Enchantés 44230 St Sébastien/Loire.

\*\*\*

#### Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des [Statuts de la F.F.F.](#),
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

\*\*\*

-Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : cliquez [ici](#).

\*-Les candidats au poste de Délégué des clubs participant aux championnats nationaux libres, pour lequel une double élection est requise, doivent candidater à l'élection qui se tiendra lors de la réunion des clubs nationaux : cliquez [ici](#)